UISP - TOULOUSE

Union Interrégionale FO Justice TOULOUSE

LE RESPECT N'EST PAS UNE OPTION

L'AUTORITÉ NE DONNE PAS TOUS LES DROITS

L'UISP FO JUSTICE Toulouse débute son écrit par une citation qui espérons le, aidera la personne concernée à comprendre que ce communiqué lui est destinée. Si ce n'est pas le cas, prenez le temps de la lecture, vous y trouverez des indices probants:

« C'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser : il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites. » Montesquieu, *De l'esprit des lois*

Quand l'autorité oublie la considération humaine, le management devient une source de tension plutôt qu'un outil de cohésion.

Dans nos services, chacun connaît les exigences de notre métier. La rigueur, la discipline, le respect des consignes et la nécessité d'une organisation efficace ne sont pas négociables. L'administration pénitentiaire impose un cadre professionnel exigeant, dans lequel chacun doit assumer ses responsabilités.

Mais une question mérite d'être posée : sous prétexte d'exercer une autorité hiérarchique, certains responsables considèrent-ils que la manière de s'adresser aux agents devient secondaire ?

UISP FO JUSTICE Toulouse se fait le porte parole de certains agents qui constatent parfois des modes de communication particulièrement secs, des consignes délivrées sans réelle considération pour les personnels, des échanges qui manquent de courtoisie et une communication descendante qui laisse peu de place au dialogue.

UISP FO JUSTICE Toulouse rappelle une évidence qui paraît être oublié certaines fois:

Donner des ordres n'autorise pas à manquer de respect.

L'autorité hiérarchique est une responsabilité, pas un privilège permettant de s'affranchir des règles élémentaires de savoir-vivre et de respect mutuel.

Le respect : une obligation, pas une faveur !

Ce principe n'est d'ailleurs pas simplement une question de bonne éducation ou de sensibilité individuelle. Il trouve un fondement réglementaire précis.

L'article R. 122-5 du Code pénitentiaire dispose expressément: *«Les personnels de l'administration pénitentiaire se doivent mutuellement respect, aide et assistance dans l'exercice de leurs missions.»*

Le terme « mutuellement » mérite toute notre attention. Le respect ne fonctionne pas à sens unique. Il ne dépend ni du grade, ni de la fonction, ni du niveau de responsabilité exercé.

Un cadre doit respecter les agents placés sous son autorité, tout comme les agents doivent respecter leur hiérarchie.

Cette exigence rejoint également l'article L. 121-1 du Code général de la fonction publique, qui impose à chaque agent public d'exercer ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité.

La courtoisie professionnelle, la qualité des échanges et la considération accordée aux personnels participent pleinement à cette exigence de dignité.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
JE VOTE FO Justice

FO RÉSISTER
FO RIEN LÂCHER !

L'ACTION, LE RESPECT, L'ÉQUITÉ POUR TOUS LES PERSONNELS

Être un responsable, c'est aussi savoir communiquer !!!

Un responsable de service ne se mesure pas uniquement à sa capacité à transmettre des directives ou à faire appliquer des décisions.
Il se mesure également à sa capacité à fédérer une équipe, à expliquer, à écouter et à faire preuve de discernement dans ses relations professionnelles.

- Une consigne peut être ferme sans être brutale.
- Une remarque peut être constructive sans être humiliante.
- Une exigence professionnelle peut être formulée sans adopter un ton autoritaire ou méprisant.

La fermeté n'exclut pas la courtoisie. L'exigence n'exclut pas la considération. Et le respect de la hiérarchie n'impose certainement pas aux agents de renoncer à leur propre dignité.

Pour **l'UISP FO JUSTICE Toulouse**, il serait particulièrement regrettable que certains confondent autorité et autoritarisme, ou pensent que la fonction qu'ils occupent leur permet de s'affranchir des règles élémentaires de communication.

Le dialogue social ne doit pas être remplacé par la communication descendante

Les agents ne sont pas de simples exécutants auxquels on transmet des instructions sans explication ni considération.
Ce sont des professionnels qui connaissent leur métier, qui prennent des responsabilités et qui contribuent quotidiennement au fonctionnement du service public pénitentiaire.
Les considérer, c'est aussi reconnaître leur engagement et leur permettre d'exercer leurs missions dans un environnement professionnel serein.

Une mauvaise communication managériale peut progressivement installer de la défiance, dégrader les relations de travail, démobiliser les équipes et fragiliser la cohésion du service.
L'UISP FO JUSTICE Toulouse ne peut accepter:

- de banaliser des attitudes qui consistent à imposer plutôt qu'à dialoguer.
- d'ordonner plutôt que d'expliquer.
- de considérer la courtoisie comme une faiblesse.

L'exemplarité commence par le comportement de ceux qui exercent des responsabilités.

L'UISP FO JUSTICE Toulouse invite chacun à se rappeler que le respect n'est pas une faveur accordée par la hiérarchie aux agents.

C'est une exigence professionnelle et réglementaire qui s'impose à tous.

L'UISP FO JUSTICE Toulouse rappelle avec détermination :

Le grade donne des responsabilités, pas un droit supérieur au respect.

L'autorité impose des obligations, elle ne dispense jamais de la courtoisie.

Parce que derrière chaque fonction, chaque grade et chaque uniforme, il y a avant tout, un agent qui mérite considération et respect.

Derrière votre statut d'Adjointe Cheffe du Département Recrutement Formation, il vous faut savoir communiquer avec respect. Votre fonction ne s'arrête pas uniquement à sa capacité à transmettre des directives ou à faire appliquer des décisions. Se tromper c'est pardonnable, réitérer c'est finir par se brûler …

UISP FO JUSTICE Toulouse – le 13 novembre 2026

